



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 2076 / MEE

Le Ministre

Papeete, le 17 OCT. 2023

à

**Mesdames et Messieurs les Enseignants des écoles et établissements
des enseignements du 1er degré public et privé**

s/c de Monsieur le directeur général de l'éducation et des enseignements
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale
des circonscriptions pédagogiques

s/c de Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement catholique
s/c de Messieurs les directeurs des établissements des enseignements privés sous contrat

Objet : Modalités portant sur l'enseignement des langues et culture polynésiennes (LCP) et de l'anglais (LVE) en contexte plurilingue à l'école primaire applicables à partir de la rentrée scolaire de 2023-2024.

Réf. : Lettre de rentrée n°1188/MEE du 1er août 2023

P. J. : Principes pour l'organisation de l'enseignement bilingue à parité horaire français-langues polynésiennes

Dans ma lettre de rentrée n°1188/MEE du 1^{er} août 2023, j'ai réaffirmé ma volonté de poursuivre les efforts engagés en faveur du développement de l'enseignement des langues et culture polynésiennes et de l'anglais, en gestion coordonnée avec celui du français. Cette démarche vise à promouvoir un plurilinguisme additif et harmonieux, essentiel à la réussite de tous nos élèves.

À cet effet, le déploiement et l'organisation de l'enseignement des langues vivantes pour l'année scolaire 2023-2024 se dérouleront selon les modalités définies ci-après.

I – Enseignement des langues et culture polynésiennes

1. Pour la maternelle

L'enseignement des langues et culture polynésiennes commence dès la toute petite section. Conformément aux nouveaux programmes de 2022 adaptés à la Polynésie française, il conviendra d'intensifier l'exposition précoce aux langues polynésiennes, reconnues comme un levier de réussite pour les apprentissages.

Le temps dédié à l'enseignement des langues et culture polynésiennes sera aménagé de manière à favoriser **des séances courtes et plus fréquentes** au cours de la semaine. L'organisation du temps s'articulera comme suit :

- **des séances programmées** sur des créneaux de 15 à 20 minutes, ciblant de manière raisonnée et structurée des domaines d'enseignement, des objectifs et des activités langagières.

- **des opportunités éducatives** telles que l'accueil, les récréations, et les moments de repos, de sieste et d'hygiène. Ces moments devront également être mis à profit pour l'enseignement en langue polynésienne.

2. Pour l'élémentaire

Le volume horaire hebdomadaire consacré à l'enseignement des langues et culture polynésiennes est de 2h30. Conformément aux recommandations pédagogiques, ce temps sera organisé **en séances de 30 minutes par jour**. Cette organisation sera privilégiée pour favoriser une exposition régulière et quotidienne des élèves à la langue polynésienne. Des opportunités éducatives seront aussi des moments privilégiés pour mettre à profit la pratique des langues polynésiennes (temps de récréations, d'hygiène, de repas, sorties scolaires...).

3. Pour les CJA (cf. arrêté n°742 du 15 mai 2013 fixant les orientations, les programmes et les horaires d'enseignement général et la formation pratique ou professionnelle dans les CJA)

Un volume horaire de 2h hebdomadaire est dévolu à l'enseignement des LCP. Cet enseignement peut s'inscrire dans le cadre d'actions de liaison entre enseignement général et enseignement professionnel, en appui de la pédagogie de projet.

« Toutefois, les maîtres ne doivent pas perdre de vue que la pratique de la langue polynésienne peut également, hors des séances spécifiques, constituer un outil d'apprentissage efficace, en ce sens qu'il permet au jeune adolescent une meilleure imprégnation et un enracinement durable dans sa langue. Cette approche est alors particulièrement recommandée, aussi bien en enseignement général qu'en enseignement pratique, chaque fois que la situation s'y prête ou que les jeunes eux-mêmes sollicitent le dialogue par leur questionnement direct en reo mā'ohi. »

4. Pour les sites 5 heures

Le dispositif vise à offrir aux élèves une pratique plus intensive de la langue polynésienne, grâce à un volume horaire renforcé de 5 heures par semaine. Pour garantir son efficacité, sa mise en œuvre devra être planifiée méthodiquement et articulée avec les enseignements du français et de l'anglais. Des créneaux horaires dédiés à l'enseignement des langues et culture polynésiennes devront figurer dans l'emploi du temps. Ces créneaux pourront être pris en partie sur :

- les horaires dévolus au français, avec une approche comparative des notions dans les deux langues.
- les horaires dévolus aux autres domaines disciplinaires, en fonction des besoins spécifiques et des projets pédagogiques.

5. Pour les sites bilingues à parité horaire

Dix-neuf sites bilingues français-langues polynésiennes à parité horaire sont répartis à travers toute la Polynésie française. L'ensemble des domaines disciplinaires y est dispensé à parité qualitative en langue française et en langue polynésienne. Le document annexé à la présente circulaire apporte des précisions sur l'organisation horaire recommandée. L'enseignant titulaire assure la totalité des enseignements, en appui de l'approche plurilingue et en privilégiant l'alternance des langues. Cette alternance peut être organisée sur la journée.

Toutefois, en fonction des projets pédagogiques, les enseignants ont la possibilité d'élargir ou de réduire les apprentissages dans une langue comme dans l'autre, tout en **veillant à un rééquilibrage** sur la période suivante.

Il reviendra aux équipes pédagogiques, avec l'accord de l'IEN de circonscription, de définir les modalités pédagogiques les mieux adaptées.

6. Hīmene tumu

L'enseignement des *hīmene tumu* sera intégré dans les activités d'éducation musicale à tous les niveaux, de la grande section de maternelle au CM2. Ces chants traditionnels **respectant les spécificités de chaque archipel**, jouent un rôle essentiel dans la transmission et la préservation de notre culture. L'outil sur les chants polyphoniques de la DGEE apporte aux enseignants, une première base pour leur enseignement à l'école. Il est disponible à l'adresse : <https://www.ebooks.education.pf/chants-polyphoniques-maohi/>

Les *hīmene tumu* feront partie intégrante des projets d'école et seront valorisés lors de rencontres pédagogiques organisées à l'échelle circonscription ou territoriale.

II – L'enseignement de l'anglais

1. Pour la maternelle

L'éveil à la diversité linguistique offre aux élèves une première rencontre avec la pluralité des langues parlées dans le monde. Cet apprentissage s'articulera autour des deux volets suivants :

- un **éveil à la pluralité des langues**, où les élèves sont exposés régulièrement à une variété de langues étrangères. Cette exposition sera en lien avec le français ainsi qu'avec les langues présentes en classe et dans l'environnement des élèves.
- une **première sensibilisation à l'anglais** qui permet une continuité dans les apprentissages avec le CP.

Le « [Guide pour l'éveil à la diversité linguistique en maternelle](#) » du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse fournit d'ailleurs un cadre pédagogique précis et clair pour favoriser la découverte des langues et des cultures à l'école maternelle. Des situations variées et adaptées aux élèves seront mises en place régulièrement sur de courtes durées. Le jeu, le chant et l'écoute y seront privilégiés. Ces activités favoriseront notamment la manipulation, la mémorisation, la réflexion et l'observation des régularités et des différences des langues.

2. Pour l'élémentaire

L'enseignement de l'anglais devient obligatoire dès le CP. Un volume horaire de 1h15 par semaine lui est consacré. Afin d'assurer une exposition régulière et quotidienne des élèves à la langue anglaise, des séances de **20 à 25 minutes** seront organisées sur l'ensemble de la semaine.

Pour accompagner les enseignants dans l'élaboration de séquences et la mise en œuvre d'un enseignement des langues vivantes efficace, motivant et régulier, un outil méthodologique, intitulé « [Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères Cycle 2 et 3](#) », est mis à leur disposition.

3. Pour les CJA (cf. arrêté n°742 du 15 mai 2013 fixant les orientations, les programmes et les horaires d'enseignement général et la formation pratique ou professionnelle dans les CJA)

Un volume horaire de 2h hebdomadaire est dévolu à l'enseignement de l'anglais. Cet enseignement peut s'inscrire dans le cadre d'actions de liaison entre enseignement général et enseignement professionnel, en appui de la pédagogie de projet.

« L'enseignement de l'anglais en CJA s'inscrit dans le Cadre européen commun de référence pour les langues. C'est bien la pratique effective de la langue qui est visée aujourd'hui, notamment à l'oral, afin de doter chaque élève de la capacité à communiquer tant dans le domaine personnel que professionnel le moment venu, dans un monde de plus en plus ouvert aux échanges et à la mobilité. La maîtrise des langues vivantes s'acquiert par une pratique régulière et par l'entraînement de la mémoire. »

Pour les écoles et CJA bilingues français-anglais à parcours renforcé : afin d'atteindre le quota horaire de 4h hebdomadaire, l'enseignement des disciplines dites non linguistique en appui sur les approches plurilingues et l'alternance des langues est préconisé.

III – Les croisements entre enseignements

Les croisements possibles entre enseignements, tels que précisés dans les programmes, permettent d'augmenter le temps d'exposition à la langue cible (L1/L2). Ces croisements offrent également une occasion de proposer un enrichissement linguistique et culturel visant à renforcer les compétences des élèves dans les différents enseignements. Pour cela, les moments menés en langue polynésienne et en anglais devront être le plus proche possible de l'authenticité pour favoriser et stimuler les apprentissages dans **tous les domaines d'enseignement**, la langue étant un vecteur permettant de construire des concepts et des connaissances mettant en jeu les capacités intellectuelles des élèves.

Les langues et culture polynésiennes comme l'anglais pourront s'intégrer avec intérêt dans les parcours éducatifs notamment dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours citoyen et du parcours santé.

IV – Les outils et supports d'apprentissage pour l'enseignement des LCP et de l'anglais

Pour une mise en œuvre effective de l'enseignement des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école, les enseignants pourront s'appuyer sur les outils existants mis à disposition des écoles publiques par la DGEE. En complément, ils ont accès aux ressources du pôle des langues et culture polynésiennes et du plurilinguisme (pôle LCPP) de la DGEE disponibles à l'adresse : <https://www.education.pf/plurilinguisme/>

Le tableau ci-dessous récapitule les outils de référence existants dans les écoles publiques :

CYCLES	LCP	Anglais
1	- 'A parau ana'e ! SP et SG - Apprendre le tahitien à l'école maternelle	- Ghostie (Scéren)
2	- Didareo : I tai	- Anglais premier pas (Génération 5)
3	- Reo Tahiti piha 7, CM2	- Cup of tea (éditions Hachette)
CJA	- Reo Tahiti piha 7, CM2	- Easy Goals (éditions Foucher)
TOUS	Des ressources sont disponibles sur le site https://www.ebooks.education.pf/ : - albums de littérature de jeunesse - affiches pédagogiques - livrets lexiques - manuels pédagogiques	

Les formateurs référents pour l'enseignement des langues du pôle LCPP de la DGEE et ceux des circonscriptions sont chargés d'accompagner les enseignants de l'enseignement public dans l'utilisation de ces outils. Pour les enseignants du privé, des actions spécifiques d'accompagnement pourront être mis en place en concertation avec les trois directions des enseignements du privé sous contrat.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour que l'enseignement des langues et culture polynésiennes et de l'anglais en contexte plurilingue au primaire se déroule dans les meilleures conditions.


Ronny TERIIPAIA



**Annexe : Principes pour l'organisation
de l'enseignement bilingue à parité horaire français-langues polynésiennes**

➤ **Cycle 1**

- l'ensemble des domaines d'activités est concerné par chacune des deux langues d'apprentissage à l'école maternelle.

➤ **Cycles 2 et 3**

- L'ensemble des domaines disciplinaires est partagé équitablement en deux après avoir retiré les 1H15 d'enseignement de l'anglais.
- Le volume horaire hebdomadaire du français est cumulé avec le volume horaire des LCP pour former un bloc pédagogique « maîtrise des langues ».

Emploi du temps : Cycle 2 – CP, CE1, CE2

SEMAINE 27H00 avec les 2h30 hebdomadaire de temps de récréation

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire	Temps d'enseignement en Français	Temps d'enseignement en LCP
Français	9H15	5H55	5H50
LCP	2H30		
Mathématiques	4H45	2H25	2H20
Éducation physique et sportive	2H45	1H20	1H25
Enseignements artistiques	1H45	0H50	0H55
Questionner le monde – EMC	2H15	1H10	1H05
TOTAL	23H15	11H40	11H35
LVE - Anglais	1H15	-	-
TOTAL	24H30	-	-

Autre proposition : Identification des temps d'enseignement des LCP en langue enseignée et en langue d'enseignement.

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire moyenne	Temps d'enseignement en Français	Temps d'enseignement en LCP
Français - Langage oral - Lecture et compréhension de l'écrit - Écriture - EDL : grammaire, orthographe, lexique	9H15	5H55	3H20
LCP - Langage oral - Lecture et compréhension de l'écrit - Écriture - EDL : grammaire, orthographe, lexique	2H30	-	2h30
Mathématiques	4H45	2H25	2H20
Éducation physique et sportive	2H45	1H20	1H25
Enseignements artistiques	1H45	0H50	0H55
Questionner le monde – EMC	2H15	1H10	1H05
TOTAL	23H15	11H40	11H35
LVE - Anglais	1H15	-	-
TOTAL	24H30	-	-

SEMAINE 23H30 avec les 2h10 hebdomadaire de temps de récréation

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire	Temps d'enseignement en Français	Temps d'enseignement en LCP
Français	8H00	5H15	5H00
LCP	2H15		
Mathématiques	4H15	2H00	2H15
Éducation physique et sportive	2H20	1H10	1H10
Enseignements artistiques	1H30	0H45	0H45
Questionner le monde – EMC	2H00	1H00	1H00
TOTAL	20H20	10H10	10H10
LVE – Anglais	1H00	-	-
TOTAL	21H20	-	-

Autre proposition : Identification des temps d'enseignement des LCP en langue enseignée et en langue d'enseignement.

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire	Temps d'enseignement en Français	Temps d'enseignement en LCP
Français - Langage oral - Lecture et compréhension de l'écrit - Écriture - EDL : grammaire, orthographe, lexique	8H00	5H15	2H45
LCP - Langage oral - Lecture et compréhension de l'écrit - Écriture - EDL : grammaire, orthographe, lexique	2H15		2H15
Mathématiques	4H15	2H00	2H15
Éducation physique et sportive	2H20	1H10	1H10
Enseignements artistiques	1H30	0H45	0H45
Questionner le monde – EMC	2H00	1H00	1H00
TOTAL	20H20	10H10	10H10
LVE - Anglais	1H00	-	-
TOTAL	21H20	-	-

Emploi du temps : Cycle 3 – CM1, CM2

SEMAINE 27H00 avec les 2h30 hebdomadaire de temps de récréation

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire	Temps d'enseignement en Français	Temps d'enseignement en LCP
Français	7H30	5H00	5H00
LCP	2H30		
Mathématiques	4H45	2H25	2H20
Éducation physique et sportive	2H45	1H20	1H25
Enseignements artistiques	1H45	0H50	0H55
Sciences et technologie	1H45	0H55	0H50
Histoire et géographie - EMC	2H15	1H10	1H05
TOTAL	23H15	11H40	11H35
LVE - Anglais	1H15		
TOTAL	24H30		

Autre proposition : Identification des temps d'enseignement des LCP en langue enseignée et en langue d'enseignement.

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire	Temps d'enseignement en Français	Temps d'enseignement en LCP
Français - Langage oral - Lecture et compréhension de l'écrit - Écriture - EDL : grammaire, orthographe, lexique - Culture littéraire et artistique	7H30	5H00	2H30
LCP - Langage oral - Lecture et compréhension de l'écrit - Écriture - EDL : grammaire, orthographe, lexique - Culture littéraire et artistique	2H30	-	2h30
Mathématiques	4H45	2H25	2H20
Éducation physique et sportive	2H45	1H20	1H25
Enseignements artistiques	1H45	0H50	0H55
Sciences et technologie	1H45	0H55	0H50
Histoire et géographie - EMC	2H15	1H10	1H05
TOTAL	23H15	11H40	11H35
LVE - Anglais	1H15		
TOTAL	24H30		

SEMAINE 23H30 avec les 2h10 hebdomadaire de temps de récréation

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire	Temps d'enseignement en Français	Temps d'enseignement en LCP
Français	6H30	4H25	4H20
LCP	2H15		
Mathématiques	4H15	2H05	2H10
Éducation physique et sportive	2H20	1H10	1H10
Enseignements artistiques	1H30	0H45	0H45
Sciences et technologie	1H30	1H00	1H00
Histoire et géographie - EMC	2H00	1H00	1H00
TOTAL	20H20	10H10	10H10
LVE – Anglais	1H00		
TOTAL	21H20		

Autre proposition : Identification des temps d'enseignement des LCP en langue enseignée et en langue d'enseignement.

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire	Temps d'enseignement en Français	Temps d'enseignement en LCP
Français - Langage oral - Lecture et compréhension de l'écrit - Écriture - EDL : grammaire, orthographe, lexique - Culture littéraire et artistique	6H30	4H25	2H05
LCP - Langage oral - Lecture et compréhension de l'écrit - Écriture - EDL : grammaire, orthographe, lexique - Culture littéraire et artistique	2H15		2H15
Mathématiques	4H15	2H05	2H10
Éducation physique et sportive	2H20	1H10	1H10
Enseignements artistiques	1H30	0H45	0H45
Sciences et technologie	1H30	1H00	1H00
Histoire et géographie - EMC	2H00	1H00	1H00
TOTAL	20H20	10H10	10H10
LVE - Anglais	1H00		
TOTAL	21H20		